

AGREMENT Ski de fond / Raquettes

Dossier complet à transmettre aux bénévoles :

Page 1 : modèle de convocation adressée par le (la) Directeur(rice) et renseignée suivant informations adressées par CPC EPS.

Page 2 à 10 : document que le stagiaire doit avoir en sa possession dans son intégralité le jour de l'agrément

Le.....

La Directrice, Le Directeur de l'école

Madame, Monsieur,

.....

Objet : Agrément d'intervenants bénévoles

Activité : **Ski de fond / Raquettes à neige**

Intervenants : Conseillers pédagogiques en Education Physique et Sportive.

Je vous informe que la formation concernant l'activité citée en objet se déroulera le

Jour et date :

Heure de rendez-vous : **10 H 00**

Lieu : **à préciser par le directeur d'école (Chalet du Cardet Gourette ou Centre PEP Arette)**

Durée : **6 heures** (fin à 16 heures)

Veillez trouver ci-joint un dossier composé de :

- La convocation individuelle
- Le déroulement et le matériel nécessaire
- Les contenus pédagogiques
- Le cadre administratif réglementaire

Merci de prendre connaissance du dossier (10 pages) et de l'avoir en votre possession le jour de l'agrément.

N.B. : une assurance responsabilité civile et individuelle accident est fortement recommandée pour cette session.

La Directrice, Le Directeur

**DÉROULEMENT, MATÉRIEL NÉCESSAIRE
SKI DE FOND / RAQUETTES
« BRACA » Station de La Pierre Saint Martin
ou Chalet du Cardet à Gourette**

DÉROULEMENT

DUREE : une journée (10h00 à 16h00)

Rendez-vous à 10h00 (**précises**) au centre PEP d'Arette à côté de l'école ou au chalet du Cardet à Gourette

10h00 à 12h 00

- Emargement
- Informations générales en **salle** concernant : les lieux de pratique, l'organisation, l'équipement, la sécurité, les conduites à tenir en cas d'accident, la pédagogie (gestion d'un groupe, méthodologie)
- Echanges sur les documents adressés aux participants avant la session.
- Constitution des groupes de travail pour la pratique de l'après-midi.
Une solution de location de matériel vous sera proposée.

12h à 12h30 : équipement

12h30 à 13h15 :Pique-nique (**à prévoir par chacun, vous n'aurez pas le temps d'aller au restaurant**)

13h15 à 15h45

- Rendez-vous à l'endroit indiqué par le formateur
- Pour La pierre, distribution des **forfaits**, ceux-ci sont gratuits pour les stagiaires, ils sont **offerts par l'EPSA Etablissement Public des Stations d'Altitudes**.
- Départ des groupes
- Mise en place d'ateliers en milieu aménagé et/ou circuits.
- Rotation sur les différents ateliers.

15h45 à 16h00

- Rassemblement
- Echanges sur les situations vécues
- Emargement

MATÉRIEL NÉCESSAIRE (rappel : les cartes de journée sont gratuites pour tous les participants)

il vous faudra :

- Tenue de ski (bonnet, lunettes, gants)
- Matériel (ski, chaussures, bâtons ou raquettes à neige) => une solution de location de matériel vous sera proposée sur place
- Pique-nique (rappel : 45 minutes sont réservées au temps « repas »)

CONTENUS PEDAGOGIQUES

SKI DE FOND / RAQUETTES

ATTITUDE DES INTERVENANTS :

Interventions positives et dosées : encourager, pointer les réussites.

Ne pas stigmatiser, donner confiance à tous et à chacun.

Aider les élèves à accepter l'effort et à prendre du plaisir dans la réussite.

Encourager l'entraide, la coopération.

Conduire les élèves vers une autonomie : identification et appropriation des éléments de sécurité, repérage dans l'environnement, adaptation, choix et prise d'initiative.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ski de fond et raquettes

Leurs composantes

Pour les raquettes :

L'activité physique correspond à de la marche.

Peu d'apprentissages pour l'utilisation des raquettes : système d'attache, de fixation ou non des talons selon la pente (attachés dans les descentes, libres sur du plat et rehausse des talons dans les montées) ; descente face à la pente.

Elle va permettre essentiellement la découverte du milieu montagnard (faune, flore, géologie, impact des activités humaines sur les paysages ...), de ses caractéristiques. Sensibilisation aux conditions météorologiques, à la sécurité, à l'équipement.

Elle permet aussi l'utilisation de cartes et des activités d'orientation.

Des temps de randonnée alternent avec des temps ludiques.

Attente des plus lents et temps de récupération avant de repartir...

Pour le ski de fond :

Du point de vue des actions fondamentales, skier c'est réaliser des actions de déplacement :

- Savoir s'arrêter, savoir se relever, glisser
- prendre appui pour se propulser (**glisser** et **se propulser**)
- transformer la glissade en rotation (**virer**)
- maîtriser sa vitesse (**freiner** et **accélérer**)

Ces actions sont soumises à des variables différentes :

- VITESSE
 - Uniforme
 - Accélérée
 - Décélérée
- TRAJECTOIRE
 - Rectiligne
 - Curviligne
- FORMES DES APPUIS
 - Sur 2 skis
 - Sur 1 ski

Ateliers pratiques :

Durant la session, des ateliers vous seront proposés. Ils permettront de découvrir et d'appréhender les apprentissages en jeu dans l'activité pour les élèves. En les mettant dans des situations variées, ils vont progressivement découvrir et construire les sensations corporelles nécessaires dans la construction des apprentissages spécifiques en ski de fond (s'équilibrer, glisser, s'arrêter...).

Au cours des situations proposées, l'aménagement devra favoriser :

- La quantité de pratique maximale (nombreuses répétitions possibles)
- Des consignes simples et précises.
- Des formes jouées.

I L'ÉQUILIBRE AVANT/ARRIÈRE

• Situation N°1

Sur pente faible se terminant par un plat ou une légère montée : descendre face à la pente

Consigne : je glisse sans tomber

Adaptations :

- sans bâton
- avec bâtons
- avec bâton tenu horizontalement devant soi
- par 2 côte à côte

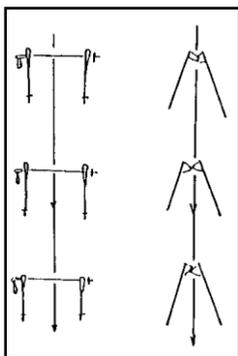
• Situation N°2 Sur pente faible (voir situation N°1) :

Passer sous les portes ou les fanions obliques (4 à 5 portes distantes de 8 à 10 m)

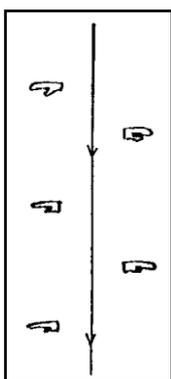
Consigne : passer sous les portes et se redresser entre les portes

Adaptations :

- sans bâton
- avec bâtons



• Situation N°3



Sur pente faible (voir situation N°1) :

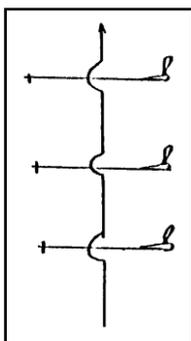
Ramasser des objets posés au sol

Consigne : glisser entre 2 rangées d'objets (sans bâton), ramasser 1 objet avec la main droite puis l'autre avec la main gauche

Adaptations :

- Ramasser se redresser et poser à nouveau du même côté
- rapprocher ou écarter les objets

• Situation N°4



Sur pente faible (voir situation N°1) :

un petit saut vertical sans perdre l'équilibre

Consigne : je saute par-dessus les bâtons placés en travers de la piste

Adaptations :

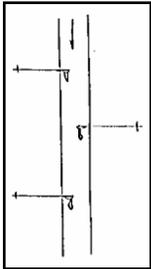
- je saute à un signal auditif
- je saute à un signal visuel
- sans bâton
- avec bâtons

• REMARQUE

Pour ces 4 situations lorsque la réussite devient trop importante, on peut augmenter la vitesse en utilisant une pente plus importante

II L'ÉQUILIBRE LATÉRAL

• Situation N°1



Sur pente faible

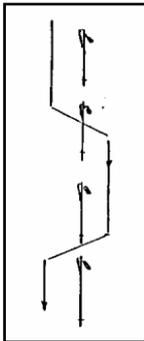
Soulever un ski puis l'autre, tout en conservant son équilibre

Consigne : je glisse et je soulève mon ski pour ne pas toucher un bâton posé au sol (côté gauche et côté droit alternés)

Adaptations :

- Augmenter le temps de glisse sur un seul ski
- Éloigner ou rapprocher les « obstacles »

• Situation N°2

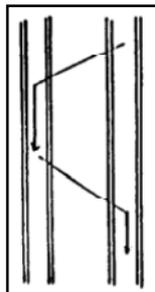


Sur pente faible

Changer de trace

Consigne : tout en glissant, je passe de la trace (A) à la trace (B) et inversement

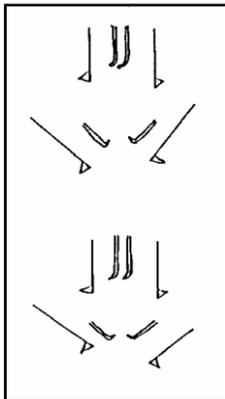
Adaptations :



- Sans trace, avec une corde posée au sol, je passe plusieurs fois d'un côté à l'autre sans la toucher
- Nombre de changements de direction réalisés sur une distance donnée

III CONTROLE DE LA VITESSE ET CHANGEMENTS DE DIRECTION

- Situation N°1



Sur pente moyenne

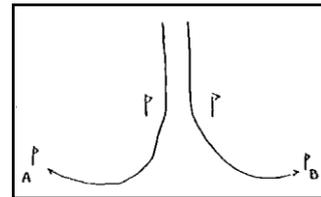
Contrôler sa vitesse par utilisation du chasse neige sur un parcours balisé par des fanions au sol (on alterne des fanions parallèles et des fanions en V)

Consigne : tout en glissant je place mes skis dans la même position que les fanions et je m'arrête devant les derniers fanions disposés en V

Adaptations :

- $\frac{3}{4}$ Sans bâton
- $\frac{3}{4}$ Avec bâton
- $\frac{3}{4}$ Disposition des fanions plus ou moins rapprochés
- $\frac{3}{4}$ En ligne droite ou avec une succession de courbes larges

- Situation N°2



Sur pente moyenne

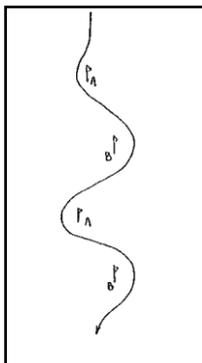
Virer à droite ou à gauche

Consigne : je glisse skis parallèles jusqu'au premier fanion puis je vais toucher un fanion situé sur ma droite ou sur ma gauche

Adaptation :

- $\frac{3}{4}$ L'enfant annonce avant le départ le côté où il va se diriger
- $\frac{3}{4}$ Le maître lui indique le côté où il doit virer (plus ou moins tard) par un signal visuel ou auditif

- Situation N°3



Sur pente faible ou moyenne

Enchaîner plusieurs virages

Consigne : je me laisse glisser sur la pente et je passe à droite puis à gauche des fanions disposés sur le parcours

Adaptations : Jouer sur

- $\frac{3}{4}$ l'amplitude des virages
- $\frac{3}{4}$ L'écartement des fanions
- $\frac{3}{4}$ Le degré de la pente
- $\frac{3}{4}$ Avec ou sans bâtons
- $\frac{3}{4}$

IV SE PROPULSER EFFICACEMENT

- Situation N°1

Sur terrain plat

Effectuer un parcours en faisant le minimum de foulées (50 m par exemple)



Consigne : je vais de A à B en glissant longtemps sur chaque ski pour faire le moins de foulées possible. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

Adaptations :

- Sans bâton
- Avec bâtons

- Situation N°2

Sur terrain plat (sur 50 m)
Utiliser le demi-pas de patineur

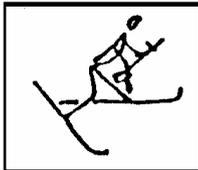
Consigne : pied gauche dans la trace, je pousse avec le pied droit, comme avec une trottinette, pour parcourir le trajet de A à B dans un minimum de foulées. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

Faire la même chose avec le pied droit dans la trace.

Adaptations :

- Sans bâton
- Avec bâtons

- Situation N°3



Sur terrain plat (sur 50m)
Utiliser le pas de patineur

Consigne : en dehors des traces je pousse alternativement sur le pied gauche puis sur le pied droit pour parcourir le trajet de A à B dans un minimum de foulées. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

Adaptations :

- Bâtons tenus horizontalement devant soi
- Bâtons tenus normalement, aidant à la propulsion

V JE CHOISIS MON TERRAIN, MES TRAJECTOIRES, MON ALLURE

En fonction du niveau des enfants choisir la nature de la piste

- J'adapte le rayon de mes virages

Situation N°1 : les uns derrière les autres, reconnaître la « silhouette » de la piste ; indiquer aux enfants les futurs points d'arrêt.

Situation N°2 et les suivantes : Par 2, le second respectant exactement la trajectoire de son « guide », le premier adaptant son allure à celle de son partenaire, rejoindre le point d'arrivée indiqué en faisant 2 virages ; changer l'ordre.

Varié ensuite le nombre de virages imposés suivant l'objectif que l'on s'est fixé :

Nombres de virages supérieurs : virages à plus petit rayon ;

Nombres de virages inférieurs : virages à plus grand rayon.

Conseils : Ne pas hésiter à proposer la même situation, sur le même site, plusieurs fois de suite de façon à laisser à chaque enfant le temps de réussir ou de se rapprocher le plus du nombre de virages fixé. **Limiter le temps des consignes, favoriser l'action.**

Variables : descendre sans bâtons, en tenant les bâtons dans une seule main, en tenant les bâtons horizontalement devant les yeux.

- Je suis capable de modifier mon allure

Situation : Par 2, l'un derrière l'autre, effectuer 2 virages ; après ces 2 virages, le second passe devant ; il effectue de nouveau 2 virages en tête et se fait de nouveau dépasser. Ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait rejoint le point d'arrivée fixé.

Problèmes posés : de quel côté dépasser son camarade en toute sécurité, quelle allure adopter de façon à pouvoir doubler son partenaire.

- J'adapte ma trajectoire

Situation : Les plates-bandes du jardinier.

Former 3 ou 4 colonnes suivant le nombre d'enfants (colonnes, de plus en plus étroites suivant l'amélioration du niveau des enfants) ;

Consigne : rejoindre la ligne d'arrivée, auparavant définie, sans jamais sortir de son territoire. (Le territoire est constitué de la surface de neige comprise entre 2 colonnes).

- Traces directes :

Varié la position du corps : relevé, semi-fléchi, en boule afin de ressentir les effets sur la vitesse de déplacement.

L'INTERVENANT BÉNÉVOLE ET SES RESPONSABILITÉS

RÉGLEMENTATION

La circulaire du 12 Octobre 2017 sur l'encadrement des activités physiques et sportives précise :

Le taux d'encadrement :

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves

- Les intervenants extérieurs agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves.

Conformément à [la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques](#), tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ». Il sera soumis au même devoir de neutralité que tout agent public lorsqu'il participera à l'encadrement d'une activité physique et sportive et qu'il sera ainsi tenu de ne pas faire état de sa conviction religieuse lorsqu'il exerce sa mission et lors du passage de l'agrément (note DAJ A1 n°2019-0056 du 17 janvier 2020). L'agrément est une décision individuelle de l'IA-Dasen reconnaissant la capacité d'un individu à participer à l'encadrement de l'EPS sur le temps scolaire, capacité mesurée par des critères de compétence (diplôme ou statut) et d'honorabilité. Le non-respect de l'un de ces deux critères peut justifier le retrait de l'agrément par l'IA-Dasen.

- Les directeurs d'écoles communiquent la liste des personnes majeures qu'ils désirent voir agréer, à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription intégrée au projet pédagogique correspondant.

Ce projet pédagogique sera visé par l'inspecteur et devra fixer avec précision les cadres :

Sécuritaire / Educatif / Organisationnel / Financier

Il fera apparaître le rôle et les responsabilités de chacun dans le groupe d'encadrement (Enseignant(s), Intervenant(s))

Rôle et statut de l'intervenant bénévole :

Il est sous l'autorité de l'enseignant

Il connaît les règles de sécurité à mettre en œuvre

Il est responsable des élèves qui lui sont confiés

Si l'enseignant reste le responsable général de l'activité, (organisation pédagogique et sécuritaire) la responsabilité de l'intervenant peut toutefois être engagée.

RESPONSABILITÉS DES PERSONNES PARTICIPANT À L'ENCADREMENT

DÉFINITIONS	ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE	INTERVENANT BÉNÉVOLE AGRÉÉ
RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	L'accueil d'un enfant à l'école entraîne obligation de : <ul style="list-style-type: none"> • surveillance • soins • prudence 	L'accueil d'un enfant à l'école entraîne obligation de : <ul style="list-style-type: none"> • surveillance • soins • prudence
RESPONSABILITÉ CIVILE L'adulte est responsable d'un dommage créé de son propre fait mais aussi de celui causé par les enfants qui lui sont confiés.	Loi du 05 avril 1937 : La responsabilité de l'état se substitue à celle de l'enseignant pour les dommages causés et les dommages subis.	Par jurisprudence, il bénéficie de la même protection légale prévue par la loi du 05 avril 1937. Il est cependant vivement conseillé de <u>souscrire une assurance</u> responsabilité civile.
RESPONSABILITÉ PÉNALE Elle est mise en jeu chaque fois qu'un individu, volontairement ou involontairement, enfreint des règles sociales fixées par des textes. La loi n° 2000-647 du 10 juillet 2000 tend à préciser la définition des délits non intentionnels : Désormais, pour condamner un agent, auteur indirect de faits ayant entraîné un dommage (mort ou blessures), le juge pénal est tenu de caractériser une faute d'une certaine gravité soit qui expose autrui à un risque particulièrement grave et que cet agent ne pouvait ignorer, soit qui consiste en la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, c'est-à-dire par un décret ou un arrêté.	Elle ne peut être couverte par une assurance. Il est impératif de connaître les textes réglementaires auxquels les activités sont soumises.	Elle ne peut être couverte par une assurance. Il est impératif de connaître les textes réglementaires auxquels Les activités sont soumises.

L'AGRÉMENT :

- Validité

La Commission des formateurs présents lors de la session émet un avis sur chaque stagiaire. Sur la base des avis émis, une fois l'honorabilité vérifiée par les services de l'inspection académique, les agréments sont décidés par l'inspecteur d'académie qui transmet sa décision aux inspecteurs des circonscriptions des écoles concernées. La liste avec les coordonnées de chaque intervenant bénévole agréé sera établie par les services compétents de l'inspection académique.

La durée de validité de l'agrément est de 5 ans sous réserve que l'honorabilité soit vérifiée annuellement.

- Champ d'application

L'agrément devient ainsi une aptitude à l'encadrement d'une activité physique donnée sous l'autorité de l'enseignant et dans le cadre exclusif de l'éducation nationale. Il ne peut en aucun cas être assimilé à des qualifications reconnues par le Ministère de la jeunesse et des sports (Brevets d'états par exemple)

LES 10 COMMANDEMENTS DU SKIEUR

- 1 - Je chausse et je déchausse sans gêner les autres.**
- 2 - Je ne stationne pas en plein milieu de la piste.**
- 3 - Je vérifie régulièrement mon matériel (fixations)**
- 4 - Je respecte les règles d'utilisation des remontées mécaniques.**
- 5 - Je respecte les signaux qui sont sur les pistes.**
- 6 - Je choisis un terrain adapté à mon niveau. J'évite de skier seul.**
- 7 - J'effectue les dépassements avec prudence. Le skieur aval est prioritaire.**
- 8 - Je porte aide et assistance aux skieurs en difficulté.**
- 9 - Je reste maître de ma vitesse et de ma direction**
- 10- Je donne mon identité si je suis responsable d'un accident.**